C/2024/4509

10.7.2024

Avis à l'attention de certaines personnes faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2014/145/PESC du Conseil et le règlement (UE) nº 269/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

(C/2024/4509)

Les informations figurant ci-après sont portées à l'attention de Oleg Genrikhovich SAVELYEV (nº 36), Sergey Yurevich KUZOVLEV (nº140) et Aleksandr Pavlovich LAPIN (nº 1527), personnes visées à l'annexe de la décision 2014/145/PESC du Conseil [1] et à l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014 du Conseil [2] concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre des personnes susmentionnées sur la base de nouveaux motifs d'inscription et de nouvelles informations. Ces personnes sont informées par la présente qu'elles peuvent adresser au Conseil, avant le **17 juillet 2024**, une demande visant à obtenir les informations relatives au maintien des mesures restrictives, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE
Adresse électronique: sanctions@consilium.europa.eu

[1] OJ L 78, 17.3.2014, p. 16.
[2] OJ L 78, 17.3.2014, p. 6.